

**COMPTE RENDU DU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, MARTIN-CHUDEAU Patricia, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel

Etaient absents et excusés : PELTIER Serge excusé, TAILLANDIER Vincent donne pouvoir à TAILLANDIER Isabelle.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné TAILLANDIER Isabelle, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 12
Quorum : 07
Présents : 10
Votants : 11

2025.07.29.01

**Convention de Subvention 2025 au KREIZ 23 - Centre Social Pays
Guerchais**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que convention tripartite conclue avec le Centre Social et la CAF est arrivée à échéance au 31.12.2024.

Le Conseil Municipal doit valider la proposition de la nouvelle convention de subvention tripartite **2025** conclue avec le **KREIZ 23** - Centre Social et la CAF et l'inscription au budget des montants des financements prévus par ladite convention.

Les montants annuels sont conservés :

- 16 000.00 € au titre des activités
- 11 000.00 € au titre du fonctionnement général du centre social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **D'ACCEPTER** montants annuels proposés par Madame le Maire ;
- **D'AUTORISER** le paiement de la somme de 27 000€ pour l'année 2025.

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer la convention de subvention tripartite, telle que définie ci-dessus.

2025.05.12.02	Versement de la participation du coordinateur : Kreiz 23
---------------	--

Vu la délibération en date du 17 octobre 2023 adoptant la convention territoriale globale.
Madame Le Maire expose la demande de participation pour la rémunération du coordinateur de secteur dans le cadre de la convention territoriale globale.

Selon le contrat de mise à disposition la commune de Rannée est redevable à hauteur de 771 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **DE VERSER** la somme annoncée ci-dessus pour la mise à disposition du coordinateur de secteur dans le cadre de la convention territoriale globale au Kreiz 23.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- 2025.07.29.03	Demande de fonds de concours par Vitré communauté suite au refus de la DETR. « Travaux cimetière »
-----------------	---

VU décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 prolonge jusqu'au 31 décembre 2025 le seuil dérogatoire de 100 000 € HT pour les marchés publics de travaux ([art. 6](#) du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022).

VU la délibération 2025.01.21.09 validant les devis des travaux et demandant la participation de la DETR et du fonds de concours à hauteur de 23 542.26 € soit 40 % du montant des travaux.

CONCIDERANT le refus de participation de la DETR.

Madame le Maire propose au conseil municipal de demander auprès de Vitré Communauté le versement du solde du fonds de concours de la deuxième enveloppe suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	montant HT	Financement	montant	pourcentage
Montant estimatif des travaux HT	58 855,65 €			
		VITRE CO - FOND DE CONCOURS Déjà accordé	17 656,59 €	30,00
		VITRE CO - FOND DE CONCOURS 2ème enveloppe demande supplémentaire suite refus DETR	3 511,47 €	5,97
		Sous-Total subventions Publics	21 168,06 €	35,97
		Total subventions	21 168,06 €	35,97
		Autofinancement	37 687,59 €	64,03
Montant Total HT	58 855,65 €	Montant Total HT	58 855,65 €	100,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **AUTORISE** Madame. Le Maire ou son représentant, à solliciter Vitré communauté, dans le cadre du fond de concours, à hauteur de 21 168.06 € soit 35.97 % du montant HT des travaux.
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

2025.07.29.04	Acquisition d'un véhicule pour le service technique
---------------	---

Madame Le Maire expose au conseil municipal la volonté d'acquérir un véhicule supplémentaire pour le service technique.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.
Vu le budget de la commune

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir le véhicule décrit ci-dessous pour le service technique de la commune vendu par l'association SAINT LAZARE :

- Renault Traffic de 2015 pour un montant de **11 000 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** l'achat du véhicule Renault Traffic de 2015, à l'association Saint LAZARE au montant mentionner ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

2025.07.29.05	Subvention 2025 Association PELE MELE
----------------------	--

L'association Pêle-Mêle Sport et Loisirs a adressé ses demandes d'acompte de subventions 2025

- Subvention liée à la fréquentation du Centre de loisirs : 2 310.88 € (estimatifs en fonction de la fréquentation 2024)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

-**ACCEPTE** la demande de subventions de l'association Pêle Mêle Sports et Loisirs pour l'année 2025.

- **D'INSCRIRE** au budget principal de la commune
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2025.07.29.06	Convention entre les communes de Drouges et Rannée pour l'entretien des talus et fossés sur les voies communales et sentiers pédestres.
----------------------	--

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention pour l'entretien des talus et fossés sur les voies communales et chantiers pédestres entre les communes de Drouges et Rannée.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention présentée par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTE** la convention entre les communes de Drouges et Rannée pour l'entretien des talus et fossés sur les voies communales et sentiers pédestres.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2025.07.29.07	DIA parcelle AB 26
----------------------	---------------------------

Madame Le Maire donne lecture au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriétés située 927, La Croix de la Barre présentée par Maitre ODY, notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée AB 26.

Le Conseil Municipal est appelé à exercer ou non son droit de préemption

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus.

2025.07.29.08	Convention de prise en charge d'une formation de l'agent de la médiathèque avec la commune de Visseiche.
---------------	---

Madame le Maire explique au conseil municipal que l'agent de la médiathèque a effectué une formation « Être aidant numérique » du 8 au 11 juillet 2025. Le coût de cette formation est de 644€ répartie entre les trois communes de Visseiche, Moulins et Rannée. Le coût supporté par la commune est de 214.66€

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de prise en charge présentée par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la convention entre les communes de Visseiche et de Rannée pour la participation à la formation de l'agent de la médiathèque.
- **DE VERSER** à la commune de Visseiche la somme de 214.66€
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations-
--

Breizh ordi	Remplacement douchette médiathèque	79 €
SDE 35	Aiguillage des fourreaux pour le lotissement de la croix de la croix de barre (éclairage public)	1528.42 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux Eclairage public Avenue de l'Ardenne et Rue de la Roche aux fées**

Les travaux de l'éclairage public sont achevés, la réfection des trottoirs en bicouches devrait être réalisée avant la fin de l'été.

- **Travaux Argent de poche**

4 jeunes se sont inscrits aux chantiers de cette été, pour un total de 43 missions.

Date du prochain Conseil Municipal : 23 Septembre 2025

Heure de fin de séance : 21h30

➤ *Page de signatures*

MOREL Karine

LAHAYE Stéphanie

DAGUIN Paul

BRIANTAIS Catherine

GANACHE Jean-Michel

PELISSON Patricia,

TAILLANDIER Isabelle

PELTIER Serge

MARTIN-CHUDEAU Patricia

LEBRETON Didier

BIZEUL Claude

TAILLANDIER Vincent

Excusé donne pouvoir à
TAILLANDIER Isabelle

